

Appel à candidatures

Prix du Bilinguisme

Soutien à la relève culturelle dans la Région capitale suisse

1. But et orientation du prix

L'association Région capitale suisse rassemble les personnes, les cultures et les espaces linguistiques. Regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et du Valais ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales, elle s'engage pour un espace de vie, culturel et économique novateur. Le bilinguisme est l'un de ses thèmes clés. Avec le « Prix du bilinguisme », la Région capitale soutient de jeunes talents des domaines de l'art et de la culture qui abordent de manière créative le bilinguisme ou le plurilinguisme. Les projets récompensés doivent jeter des ponts entre les cultures linguistiques, favoriser les échanges et renforcer la compréhension mutuelle.

La Région capitale suisse remet une bourse d'un montant total de CHF 15'000.-. Cette bourse peut être attribuée à un seul, deux ou trois projets.

Le « Prix du bilinguisme – Soutien à la relève culturelle dans la Région capitale suisse » est un prix d'encouragement indépendant décerné par l'association Région capitale suisse. Il doit être distingué d'autres prix, tels que le Prix du bilinguisme dans la culture du canton de Berne ou le concours de la Journée du bilinguisme du canton de Fribourg.

2. Qui peut postuler ?

Ce prix s'adresse aux jeunes talents du monde de l'art et de la culture, en particulier aux personnes en études et aux jeunes actrices et acteurs culturel-les en début de carrière. Ils/elles ou leur projet doivent avoir un lien avec la Région capitale suisse (voir les conditions de participation).

La participation est ouverte aux individu-e-s, aux équipes et aux collectifs.

Le choix des formats et des moyens créatifs et artistiques est libre.

3. Conditions de participation

Le secrétariat de la Région capitale suisse prend en considération, dans le cadre du concours, les projets qui remplissent les conditions formelles suivantes :

Relève culturelle : Peuvent postuler les personnes ou les collectifs qui,

- _ A.) suivent actuellement une formation dans le domaine artistique ou culturel ou
 - _ B.) ont obtenu au cours des cinq dernières années un diplôme universitaire ou professionnel reconnu dans le domaine artistique ou culturel.
- _ Ou, si aucune de ces deux conditions n'est réunie, la personne doit être en début de carrière et remplir au moins l'un des critères suivants :
- _ Expérience : activité régulière et rémunérée dans le domaine artistique ou culturel.
 - _ Environnement professionnel : reconnaissance professionnelle par des experts qualifiés ou des institutions du domaine artistique ou culturel.

Lien géographique : Le candidat ou le projet doit avoir un lien étroit avec la région capitale (lieu de travail, de résidence ou d'origine, ou le projet doit porter sur cette région).

Dossiers complets : Les candidatures doivent être soumises conformément aux modalités décrites au point 6 du présent document, accompagnées de tous les autres documents nécessaires à l'évaluation.

4. Exigences relatives au projet

- _ Sont soutenus les projets innovants qui se trouvent dans une phase d'élaboration ou de réalisation décisive. La majeure partie du projet ne doit pas encore être achevée au moment de la candidature.
- _ Les projets traitent du bilinguisme et/ou du plurilinguisme.
- _ Les soutiens sont attribués en tenant compte de la pertinence et de la faisabilité du projet.

5. Procédure de sélection et d'octroi des prix

- _ L'appel d'offres pour ce prix est publié le 15 juin 2026.
- _ Le secrétariat de la Région capitale suisse réceptionne, jusqu'au 15 septembre, les dossiers et entreprend la vérification du respect des conditions formelles (point 3) avant transmission au jury ;
- _ Le jury dont la composition figure sur [le site internet de la Région capitale suisse](#) délibère et sélectionne le, la ou les lauréat-e-s ;
- _ Les résultats sont communiqués aux participant-e-s sans indication des motifs ;
- _ Une cérémonie de remise des prix sera organisée lors du Forum annuel de la Région capitale suisse en présence des co-président-e-s de la Région capitale suisse et environ 150 participant-e-s. Le forum aura lieu le 13 novembre 2026 à Neuchâtel. Les candidat-e-s sont invité-e-s à réserver cette date.

6. Dépôt des demandes

Les candidatures doivent être soumises en allemand ou en français. Le formulaire de participation peut être [complété en ligne](#) et envoyé avec les documents suivants :

- _ Lettre de motivation (max. 1 page A4) ;
- _ CV créatif et artistique complet, y compris portfolio et/ou lien vers le site web, vos comptes Instagram ou YouTube ;
- _ Description détaillée du projet mentionnant cas échéant, l'institution culturelle partenaire (env. 2 pages A4);
- _ Calendrier de travail et budget pour la période consacrée à la réalisation du projet ;
- _ Financement prévu : liste éventuelle des organismes et institutions contribuant à la réalisation du projet (le cas échéant).

Au besoin, le Région capitale suisse peut demander aux participant-e-s des informations complémentaires. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 15 septembre 2026. Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera admis.

7. Dispositions finales

L'octroi de la bourse peut faire l'objet d'une communication spécifique au travers des réseaux sociaux des cantons et communes de la Région capitale suisse et des médias. Les candidats acceptent que leurs images, textes ou fichiers audio (avec mention de la source) soient utilisés à des fins de communication.

Le versement des bourses se fait en deux phases :

- _ Un premier acompte est versé à l'issue de la procédure de sélection ;
- _ Le solde est versé à la remise du projet définitif (avec rapport final qui sera publié sur le site internet de la Région capitale suisse)

Berne, 15 juin 2026.

Secrétariat

Schauplatzgasse 39
3011 Berne
T +41 31 313 18 63

info@regioncapitalesuisse.ch
regioncapitalesuisse.ch